

I. Cadre général de la recherche

A. Cadre initial

Ma recherche en thèse en science politique intitulée *Les politiques publiques en matière de prostitution en France et leur mise en discours* s'insère dans le champ de la philosophie politique et celui de la sociologie politique du droit et emprunte également une partie des concepts utilisés au courant dit « mainstream » des politiques publiques. Elle reprend une question ancienne de la philosophie politique, à savoir celle du **rapport qu'entretiennent le droit et le pouvoir politique avec les mœurs**. Elle a eu pour ambition de **mettre en valeur les modalités de l'action publique en matière de prostitution et les répertoires discursifs qui venaient justifier l'intervention des pouvoirs publics dans l'économie prostitutionnelle**. Outre la lecture des ouvrages scientifiques et de la littérature spécialisée produite par les administrations et les participants au forum des politiques publiques (militants politiques et associatifs), cette recherche a mobilisé des matériaux comme les entretiens, les textes juridiques nationaux, internationaux et les débats parlementaires.

La mise en perspective historique a permis de souligner la pérennité de l'intervention des pouvoirs publics dans l'économie prostitutionnelle. Cette recherche en thèse a contribué à mettre au jour la variété des dispositifs discursifs mobilisés par différents acteurs (scientifiques, dépositaires de l'autorité publique, groupes de pression) pour légitimer/discréditer cette intervention. **Notre analyse des décisions politiques s'intéressant à la question prostitutionnelle témoigne de leur oscillation entre un répertoire pragmatique d'action publique tendant *grosso modo* à réduire les effets indésirables de la prostitution** (On pensera notamment à l'expérience de *municipalisation* de la prostitution menée entre 1350 et 1560 ainsi qu'au système réglementariste mis en place entre 1800 et 1946) **et un répertoire symbolique tentant de l'abolir** (On pensera ici à la période prohibitionniste de l'époque Moderne et à la période contemporaine marquée par l'adoption en 1946 d'un modèle abolitionniste).

Les plus longs développements de la seconde partie s'attachent à décrire les modalités contemporaines de l'action publique en matière de prostitution. Cette analyse a permis de soutenir l'idée selon laquelle un référentiel sécuritaire s'était substitué à un référentiel social. Toutefois, cette substitution s'insère en France dans le cadre d'un modèle d'action publique inchangé, celui de l'abolitionnisme. Ce modèle fonde en grande partie l'intervention des pouvoirs publics dans l'économie prostitutionnelle sur un répertoire symbolique de discours, plaçant ainsi l'Etat en garant de la valeur « dignité humaine », autrement dit en gardien d'une morale sexuelle transcendante au détriment d'une morale sexuelle consensualiste.

B. Cadre projeté

Dans le cadre de ce projet de recherche, nous nous concentrerons sur les modalités d'intervention contemporaines des pouvoirs publics en nous abstenant de procéder à une approche historique de la politique prostitutionnelle menée au Canada. Les répertoires discursifs mobilisés ces dix dernières années au Canada pourront en grande partie être questionnés à partir des différents registres de discours mis au jour dans la recherche que j'ai menée en France sur une ample période historique.

Présentation des modèles d'action publique en matière de prostitution

On distingue traditionnellement trois modèles d'action publique en matière de prostitution :

La politique prohibitionniste interdit la prostitution. Tous les acteurs qui participent à la transaction marchande du sexe (prostituées, clients, entremetteurs) doivent en principe faire l'objet de poursuites pénales.

La politique abolitionniste tolère la prostitution, mais interdit le proxénétisme. Les prostituées et les clients ont le droit de nouer des relations sexuelles mercantiles sous réserve de ne pas compromettre l'ordre public. Les prostituées sont assimilées à des inadaptées sociales. C'est pourquoi, les autorités publiques s'efforcent de promouvoir des actions de prévention et de réinsertion. Ceux qui s'entremettent dans le négoce sexuel sont appréhendés comme des délinquants. Le droit réprime le proxénétisme de contrainte, celui qui par divers moyens comme la violence ou la ruse, oblige une personne à se prostituer, mais également, le proxénétisme dit « de soutien », celui qui, sans l'utilisation de tels procédés, aide, protège et profite de la prostitution d'autrui.

La politique réglementariste organise le secteur prostitutionnel. Les prostituées et les entremetteurs doivent exercer leur activité dans le cadre défini par l'administration. Chaque espace où se déroule l'activité prostitutionnelle, selon qu'il se situe dans l'espace public ou dans les espaces privés ouverts au public, est soumis à des règles spécifiques qui visent à garantir l'ordre et la santé publics menacés par la prostitution, ce « mal nécessaire ».

On doit toutefois noter que cette typologie apparaît aujourd'hui impropre à saisir l'ensemble des modes d'intervention des pouvoirs publics sur le secteur prostitutionnel, et ce, pour deux raisons principales. La première est qu'un certain nombre d'Etats incriminent aujourd'hui l'achat de services sexuels et se situent ainsi à mi-chemin entre un modèle abolitionniste et un modèle prohibitionniste. La seconde est que quelques pays ont adopté une législation libérale reconnaissant un certain nombre de droits aux prostituées et que ce modèle d'action publique n'est pas assimilable à un système réglementariste, lequel tente uniquement de préserver l'ordre et la santé publics et soumet les prostituées à un régime exorbitant de droit commun (leur imposant par exemple des visites sanitaires ou/et les privant de leur liberté d'aller et venir).

Le groupe des pays dits abolitionnistes auxquels appartiennent la France et le Canada¹ n'interdit pas la prostitution. Cependant, ces Etats sont loin de reconnaître un droit à se prostituer et ne font que tolérer l'activité prostitutionnelle. L'abolitionnisme a signifié le désengagement de l'Etat de l'organisation de la débauche vénale, les politiques ont renoncé à un « régime de gouvernementalité » (M. Foucault, 1977-1978), lequel avait été mis en place en France entre 1800 et 1946, mais le nouveau modèle d'action publique que constitue l'abolitionnisme n'a pas signifié la non-intervention des pouvoirs publics dans l'économie prostitutionnelle. Au niveau pénal, son intervention s'est même développée. La dimension sociale de l'intervention des pouvoirs publics s'est, elle, substituée à la mission sanitaire que s'était assignée l'administration et elle a même fondé en partie la légitimité de son action. L'Etat a cependant largement délégué cette mission à des associations. (Avec l'apparition d'associations de santé communautaires dans les années 1990 liée à la lutte contre la propagation du VIH, les modalités d'intervention des associations sur le terrain prostitutionnel ont en partie été transformées. Les associations de santé communautaires ont développé une approche moins moralisante).

¹ Le Canada n'a pas ratifié la Convention onusienne pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui de 1949, il applique néanmoins les principales mesures réclamées par ce texte international lequel a validé les revendications abolitionnistes.

II. Le projet de recherche

A. Problématique

Ce projet de recherche visera à mettre en lumière les modalités d'intervention des pouvoirs publics dans l'économie prostitutionnelle, mais également à questionner la construction de la légitimité de cette intervention et les transformations que celle-ci connaît. Autrement dit, elle posera les questions suivantes :

- **Quelles sont les modalités d'intervention des pouvoirs publics ; quelles en ont été les récentes transformations et avec quels impacts sur les acteurs du secteur prostitutionnel ?**
- **Quels sont les arguments utilisés pour consolider/soutenir le modèle abolitionniste et ceux mobilisés aujourd'hui pour l'amender ?**

Il s'agira de retracer dans un premier temps les grandes lignes des modalités d'intervention des pouvoirs publics sur le secteur prostitutionnel et les changements qui ont pu être mis en œuvre ces dix dernières années. Cette recherche ne négligera pas les modifications qui ont pu affecter le secteur plus large des commerces du sexe. L'analyse de la nouvelle législation votée en matière de « danse contact » au Canada sera également un moyen de mettre en lumière la singularité de la politique prostitutionnelle (et de ses registres de légitimation) lorsqu'on la compare à des politiques qui ont pour objet le secteur très proche et plus large des commerces du sexe (dont fait partie la « danse contact »). Le régime juridique applicable à la Traite des Êtres Humains à des fins d'exploitation sexuelle sera également mis en lumière afin de souligner l'originalité de l'infraction de proxénétisme.

Dans un second temps, seront questionnés les répertoires discursifs (pragmatiques ou symboliques) qui ont pu être mobilisés par les pouvoirs publics pour légitimer les modalités nouvelles de leur intervention (crime organisé, traite des êtres humains, dignité humaine, consentement, etc.). Seront également interrogés les différents acteurs qui sont intervenus pour transformer les modalités d'action des pouvoirs publics (association de riverains des quartiers de prostitution, association de travailleuses du sexe, « ligue de moralité »).

Enfin, un troisième temps sera consacré à la mise en perspective des effets de la transformation du modèle d'action publique. Il s'agira de saisir les modifications des comportements sociaux des travailleur-se-s du sexe et d'esquisser également quelques transformations des rapports qu'entretiennent certains acteurs indirects avec le secteur prostitutionnel (nous pensons notamment aux travailleurs sociaux et aux forces de l'ordre).

B. Objectifs

Au-delà des points de convergence et des divergences qui pourront être recensés entre la politique canadienne et française, il s'agira :

- d'abord de vérifier/d'infirmier l'hypothèse selon laquelle un référentiel de marché entraîne le recentrage sur des dispositifs répressifs plutôt que sur des dispositifs de protection sociale (B. Jobert et P. Muller, 1987 et R. Castel, 2003). Autrement dit, on posera la question de savoir si au Canada, une orientation sécuritaire de la politique publique en matière de prostitution est notable et si l'on peut observer parallèlement une mise entre parenthèse de la politique sociale.
- Ensuite, de décliner à partir de l'exemple prostitutionnel la façon dont se construit un problème politique, soit effectuer la dénaturalisation de la question prostitutionnelle comme problème public et de la politique prostitutionnelle comme politique pénale. A cet égard, l'outil que constitue une approche comparatiste permettra de mieux mettre en évidence l'action publique comme une construction complexe dans laquelle interviennent de nombreux agents et se rencontrent (s'affrontent) des valeurs, des savoirs pluriels (M. Foucault, 1976).

Cette recherche n'ambitionnera pas de recenser les écarts entre les normes juridiques énoncées et leur mise en œuvre. Autrement dit, élucider la question de l'ineffectivité/effectivité des normes ne sera pas l'enjeu de cette recherche.

C. Méthodologie

Ce projet de recherche s'appuiera sur l'analyse des textes juridiques, des débats à partir de la presse et des archives parlementaires. Elle s'insère ainsi dans le champ de la **sociologie politique du droit** qui pose que « la littérature juridique ne cesse, parfois derrière des formulations d'une extrême technicité, de traiter de ces enjeux, des principes fondamentaux sur lesquels est ou devrait être fondé l'ordre social » (J. Commailles, 1993).

Il s'agit de procéder dans un premier temps à la constitution d'une revue de presse capable de nous restituer les principales lignes de force du débat sur trois thèmes :

- La prostitution
- Les commerces du sexe (à travers la question de la « danse contact » au Canada)
- La traite des êtres humains (à des fins d'exploitation sexuelle)

Ces trois thèmes ayant donné lieu à des débats parlementaires et à l'adoption de normes juridiques, leur analyse permettra d'identifier les principaux acteurs du processus décisionnel, ainsi que les principaux arguments mobilisés et les répertoires discursifs finalement retenus par le législateur.

Au cours de cette phase exploratoire, la question posée est celle-ci : quelles sont les valeurs mobilisées, les images et les liens de causalité les plus médiatisés, les connaissances et pseudo-connaissances les plus véhiculés qui ont soutenu la légitimité d'une intervention renouvelée du législateur ?

Une large place sera ensuite faite à un travail d'enquête de terrain s'inspirant de l'**analyse dite « mainstream » des politiques publiques** (P. Muller). Des entretiens avec les différents acteurs qui interviennent dans le secteur prostitutionnel et dans le débat sur la politique prostitutionnelle seront réalisés. Ceux-ci s'avèreront essentiels pour la troisième partie de notre projet (l'étude des impacts). Seront ici sollicités pour un entretien les travailleurs du sexe, les travailleurs sociaux et éventuellement les forces de l'ordre.

Ce travail d'enquête s'avèrera également utile pour ouvrir ce que l'on appelle « la boîte noire » des politiques publiques (Y. Mény, J.-C. Thoenig, 1989). Une partie des stratégies des acteurs pourront ainsi être mis au jour ; ces entretiens devront être cependant confrontés avec les sources écrites précédemment étudiées. Le discours des acteurs dont la parole publique est moins audible (les associations de travailleuses du sexe, les associations de riverains, les associations féministes) que celle des décideurs politiques pourra enfin, grâce aux entretiens, être mieux analysé.

Seront rencontrés :

- Les acteurs qui participent au processus décisionnel :
 - o hommes et femmes politiques (ou proches collaborateurs)
 - o acteurs militants : les associations s'investissant sur le terrain prostitutionnel ou sur des terrains proches (Secteur légal : les commerces du sexe / Secteur illégal : la traite des êtres humains), les associations de riverains des quartiers de prostitution.
- Les acteurs qui subissent directement l'impact d'un changement législatif et des modalités concrètes de l'action publique :
 - o Les acteurs directs du secteur prostitutionnel ou du secteur des commerces du sexe. La difficulté d'accès à ces acteurs nous imposera de mobiliser différents réseaux. On pourra notamment solliciter les travailleurs sociaux et les représentants d'association de travailleuses du sexe (notamment le groupe STELLA). Il sera peut-être utile de suivre le travail de prévention santé des associations afin de pouvoir rencontrer les travailleuses du sexe. Il serait également intéressant de rencontrer les gérants d'établissement de « danse contact ».
 - o les acteurs indirects : les travailleurs sociaux, les forces de l'ordre. (En France, un forum mis en place à l'occasion de la journée des femmes du 8 mars 2004 m'avait permis de nouer des contacts avec de nombreuses associations. Un stage à l'été 2003 auprès d'une assistante parlementaire active sur la thématique prostitutionnelle m'avait également ouvert d'autres portes. Je n'ai pas rencontré en France les forces de police, je suis en revanche entrée en contact avec des magistrats – du siège et du parquet – grâce une immersion de quelques semaines au Tribunal correctionnel de Paris)

Pour mener notre étude d'impacts, nous tenons à préciser que nous limiterons notre investigation dans l'espace. Nous serons amenés probablement à réaliser cette enquête de terrain sur la ville de Montréal. Une recherche d'une année ne nous permettra pas de mesurer les effets d'une modification de l'action publique sur l'ensemble du territoire canadien.

D. Références bibliographiques (citées)

Robert Castel, *L'insécurité sociale, Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil, La république des idées, Paris, 2003.

Jacques Commailles, *L'esprit sociologique des lois*, PUF, Paris, 1994.

Michel Foucault, « *Il faut défendre la société* », cours au Collège de France 1975-1976, Gallimard, Paris, 1997.

Michel Foucault, *La volonté de savoir* (1976), Gallimard, Paris, 2002.

Michel Foucault, « gouvernementalité » (1978), in *Dits et écrits*, Tome 2, Quarto Gallimard, Paris, 2001, p. 635-657. Repris dans M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Cours au Collège de France. 1977-1978, Gallimard Seuil, Paris, 2004.

Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, PUF, Paris, 1987.

Pascale Laborier, « Historicité et sociologie de l'action publique », Pascale Laborier et Danny Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, PUF CURAPP, Paris, 2003.

Amélie Maugère, *Les politiques de la prostitution. Du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Collection Nouvelle Bibliothèque de thèses en Science politique, Dalloz, Paris, 2009.

Pierre Muller, *Les politiques publiques*, PUF, 1990 et réédition 2008.

Yves Mény et Jean-Claude Thoenig, *Politiques publiques*, PUF, Paris, 1989.

E. Echancier prévisionnel :

Période	Action
Avant le départ : Septembre à décembre	Lecture de la littérature scientifique canadienne sur la thématique prostitutionnelle Analyse du cadre juridique de la politique en matière de prostitution au Canada
Janvier – Février	Constitution d'une revue de presse et lecture et analyse des débats parlementaires, sur la question prostitutionnelle, la « danse contact », la traite des êtres humains. En parallèle, prise de contact avec : <ul style="list-style-type: none"> - les acteurs du processus décisionnel - les acteurs indirects (travailleurs sociaux, forces de l'ordre) et directs du secteur prostitutionnel (travailleuses du sexe, patrons d'établissements du secteur du commerce du sexe)
Mars – Avril - Mai	Réalisation d'entretiens / Retranscription / Analyse En parallèle, lecture de la littérature spécialisée produite par les acteurs rencontrés
Mai <u>ou</u> Juin	La dimension comparatiste de cette recherche nous amènera peut-être à procéder à quelques entretiens complémentaires en France
Juillet – Août	Premières mises en forme des résultats (permettant d'ébaucher un article)
Septembre	Présentation d'une communication à partir des nouveaux matériaux récoltés* Lectures et entretiens complémentaires
Octobre – Novembre	Rédaction d'un article (prise en compte des remarques/questions adressées lors de cette communication) Lectures complémentaires
Décembre	Finalisation de l'étude Communications éventuelles

* Une autre communication pourra être présentée au début de mon insertion au CICC à partir de la recherche en thèse déjà réalisée en France.

III. Pertinence de l'inscription de ce projet postdoctoral au CICC

Bien que la prostitution ne soit pas en principe interdite, un ensemble de dispositions pénales entoure cette activité : racolage, proxénétisme, traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. C'est pourquoi, l'objet « prostitution » mérite d'être étudié dans un centre ayant pour finalité l'étude de la criminalité et des politiques criminelles.

Ces dernières années, l'accent mis sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle par les pouvoirs publics dans le contexte de la signature Protocole additionnel de Palerme (2000) a orienté en France la politique en matière de prostitution dans un sens sécuritaire. Il serait intéressant de vérifier l'existence de cette interaction au Canada. A cet égard, la prise de contact avec votre centre s'est avérée positive puisque Mme Marion Vacheret, responsable de l'axe sur la peine, s'est proposé de codiriger cette recherche avec Mme Estibaliz Jimenez, chercheuse associée de votre centre qui connaît très bien la thématique de la traite.

L'insertion au sein de l'axe de recherche sur la peine paraît également pertinente dans la mesure où ce laboratoire s'intéresse au processus de formation de la loi pénale. Questionner les répertoires discursifs qui viennent légitimer/contester la politique (pénale) en matière de prostitution correspond en ce sens bien à ses objets d'étude. Par ailleurs, l'ouverture de votre centre et spécifiquement de cet axe sur la question du genre et celle des violences envers les femmes me permettra des rencontres fructueuses et enrichissantes pour cette recherche.